



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1540

Approbation d'une convention de partenariat entre l'université Lyon 1 et la Ville de Lyon -
Bibliothèque Municipale pour la diffusion de la culture scientifique vers un large public

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015-1540 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITE LYON 1 ET LA VILLE DE LYON - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE POUR LA DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE VERS UN LARGE PUBLIC (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Université Ouverte est un service général de l'Université Claude Bernard Lyon 1. Sa mission est de diffuser les connaissances dans les domaines des sciences et de la santé vers un large public, quelque soit son niveau de formation.

Elle organise ainsi des cycles de conférences sur différentes thématiques, effectuées par des enseignants chercheurs, des chercheurs et des professionnels de santé de l'Université Claude Bernard Lyon 1. Tous sont volontaires pour présenter au grand public leur domaine de compétences et échanger sur leurs activités de recherche.

L'objectif de ces conférences est de découvrir, enrichir ou approfondir ses connaissances dans divers domaines des sciences et de la santé, ainsi que dans des thématiques plus transversales comme les relations entre sciences et art, sciences et histoire.

Dans ce cadre, et au titre de l'année 2015-2016, il est proposé une convention de partenariat pour l'organisation de 4 cycles de conférences, dont l'objectif est la diffusion de la culture scientifique vers un large public, quelque soit son niveau de formation.

Cette convention a pour objet de définir la mise en place, la définition et l'organisation de ces cycles, proposés par l'Université Ouverte Lyon 1 et qui auront lieu dans la salle de conférences de la Bibliothèque Municipale de la Part-Dieu et de la médiathèque du Bachut.

Les quatre cycles de conférences sont intitulés :

- « Modélisation mathématique pour la biologie et la santé » et comporte 6 conférences de deux heures, qui auront lieu les 6 janvier, 10 février, 2 mars, 30 mars, 27 avril et 11 mai 2016, dans la salle de conférences de la Bibliothèque Municipale de la Part-Dieu.

- « Les bons et les mauvais côtés des progrès scientifiques » et comporte 3 conférences de deux heures, qui auront lieu les 20 janvier, 9 mars et 18 mai 2016, dans la salle de conférences de la Bibliothèque Municipale de la Part-Dieu.

- « Produits de santé : médicaments et dispositifs médicaux » et comporte 6 conférences de 2 heures qui auront lieu les 18 novembre et 9 décembre 2015, 27 janvier, 23 mars, 6 avril et 4 mai 2016, dans la salle de conférences de la médiathèque du Bachut.

- « Pourquoi vieillissons-nous ? » et comporte 4 conférences de 2 heures qui auront lieu les 7 janvier, 4 février, 3 mars et 28 avril 2016, dans la salle de conférences de la médiathèque du Bachut.

L'Université Ouverte Lyon 1 est responsable du programme des cycles de conférences. La Bibliothèque Municipale de la Part-Dieu et la médiathèque du Bachut mettent à disposition les salles et le matériel nécessaire au bon déroulement des conférences. Elles assurent la gestion de l'accueil et la sécurité des participants.

Les conférences sont ouvertes aux auditeurs de l'Université Ouverte Lyon 1 et aux visiteurs de la Bibliothèque Municipale de la Part-Dieu et de la médiathèque du Bachut.

L'Université Ouverte Lyon 1 prend en charge les heures de conférences effectuées par les conférenciers et le contrôle, à l'entrée de la salle de conférences, des cartes des auditeurs inscrits à l'Université Ouverte, ayant acquitté leur inscription de 80 € pour l'année.

De son côté, la Bibliothèque Municipale de la Part-Dieu et la médiathèque du Bachut mettent à disposition les salles et le matériel technique de projection et assurent la sécurité des participants. Elles assurent l'accueil des visiteurs souhaitant assister aux conférences et leur accès dans la salle avec les auditeurs de l'Université Ouverte Lyon 1.

La Ville de Lyon - Bibliothèque Municipale de la Part-Dieu versera 100 € par conférence à l'Université Ouverte Lyon 1 pour l'organisation de ces conférences, sur facture présentée à l'issue des cycles de conférences, soit 1 900 €.

La présente convention ne prend effet à compter de la date de sa signature par les deux parties pour une durée d'un an. Elle ne pourra être modifiée ou renouvelée que par voie expresse.

Vu la convention de partenariat,

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre l'université Lyon1 et la Ville de Lyon - Bibliothèque Municipale pour la diffusion de la culture scientifique vers un large public est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer la convention et tous les autres documents afférents.

3. La dépense afférente sera inscrite sur le budget en cours Fonction 321 – programme CULTURECOM.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN